

## Sommaire chronologique

Décision Paca n°2008-13992/ALE/M3 du 25 avril 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur .....	2
Décision Co n°2008-3 du 2 mai 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de Corse-du-Sud de la direction régionale Corse.....	14
Décision L.Ro n°2008-34004-2/ALE du 2 mai 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Languedoc-Roussillon .....	17
Décision Lo n°2008-07 du 7 mai 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Lorraine.....	25
Décision Lo n°2008-08 du 7 mai 2008 Délégation de signature au sein des directions déléguées de la direction régionale Lorraine .....	31
Note DORQS du 7 mai 2008 Modifications concernant les structures de l'ANPE .....	34
Décision NPdC n°2008-02/RAD/DDA.LPC du 13 mai 2008 Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée du Littoral-Pas-de-Calais de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais .....	35

**Décision Paca n°2008-13992/ALE/M3 du 25 avril 2008**

**Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7, L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2002-488 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 12 avril 2002 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-821 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée à l'article L. 311-8 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 311-5 et L. 311-5-1 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 311-3-2 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 311-3-9 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 311-3-11 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 311-4-26 du même code.

**Article II** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission en dehors de la direction régionale des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer des commandes d'un montant strictement limité à 4.000 euros HT par commande,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés publics et accords cadre nationaux, et dans la limite du montant maximal prévu par le marché pour le lot concerné aux fins d'exécution des marchés et accords cadres régionaux, à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

**Article III** - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

Direction déléguée	Déléguaires permanents	Directeur de l'agence locale pour l'emploi de
Alpes-du-Sud	Franck Couriol Jean-Marie Bellon Isabelle Berrou Jean-Marie Bellon	Digne Manosque Briançon Gap par intérim
Nice Côte d'Azur	Marianne Foussard Noël Bruzzo Frédérique Hérail Agnès Simond Anne-Marie Remond Jean-Marc Mario Olivier Destenay Sophie Brucker Françoise Maurel	Nice Shakespeare par intérim Nice Gambetta Nice le port Nice Valrose Nice la plaine Cagnes-sur-Mer La Trinité Menton Nice Carros
Est Marseille	Cyrille Darche Loïc Serra Frédéric Niola Aude Dauchez Stéphane Lenallio Marie-Lucie Guis	Marseille Dromel Aubagne Marseille Baille Marseille les Caillols La Ciotat Espace cadres Marseille
Marseille centre	Catherine Gout-Policand Dominique Largaud-Jimenez	Marseille Belle de mai Marseille Joliette

	Frédéric Caillol Régine Lacome	Marseille Pharo Marseille Prado
Ouest Marseille	Bruno Alcaraz Isabelle Alio Elisabeth Moreau Annie Kirkorian  Eric Amato Christine Vighetto Philippe Hillarion	Marseille st Jérôme Marignane Marseille Bougainville Marseille Château Gombert par intérim Vitrolles Marseille St-Gabriel Marseille Mourepiane
Pays de Provence	Anne Chabrier Michèle Cérézo Michèle Vicente Philippe Commençais Yves Hanvic Raphaëlle Fleurot-Marie Dominique Géraud Daniel Geoffray Didier Geneteaud	Arles Istres Aix pont de l'Arc Aix bois de l'Aune Martigues Salon-de-Provence Aix cadres Châteaurenard Gardanne
Esterel	Gaëlle Cariou Christian Soulié Noëlle Versaveau-Gautier Jean-Michel Audren Jean-Claude Hérail Richard Spinosa Denis Mercier Alexandre Ganne	Antibes Cannes Mandelieu Cannes Croisette Le Cannet Grasse Golfe de St Tropez Draguignan Fréjus
Toulon Var	Annie Beauvais Pascale Voituren Nathalie Bourlon Christelle Denis Evelyne Perez Frantz Lancet Véronique Inquimbert	Brignoles Hyères La Seyne-sur-Mer Six Fours Toulon Claret Toulon Clémenceau La Valette
Vaucluse	Nasser Boukhelifa Danielle Mayet Maryse Jessenne Eva Rimini Jean-Louis Peignien Olivier Laubron Jannick Le Roy	Avignon Sud Avignon République le Pontet Carpentras Cavaillon Pertuis Orange

**Article IV** - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

Direction déléguée	Agence locale pour l'emploi	Délégués temporaires	Fonction
Alpes-du-Sud	Digne	Benoît Cartault Simon Gradoni  Jean-Charles Richaud	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Manosque	Catherine Parayre Annie Plumel	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel

		Lucie Chaume	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Briançon	Loïc Naegelen	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Christelle Castanie Waldeck Lherondel	conseiller référent conseiller
	Gap	Vincent Monier	cadre opérationnel - adjoint
		Dominique Jourdan	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Marie-Pierre Krausz	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Nice Côte d'Azur	Nice Shakespeare	Théodore Yakité Jean-Pierre Migot	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Nathalie Casteys	conseiller référent - animateur d'équipe professionnel par intérim
		Valérie Legrand Claudine Sarkis	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Nice Gambetta	Amélie Romeo	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Nadine Hangya Isabelle Feligioni	chargée de projet emploi chargée de projet emploi
	Nice le Port	Marie-Catherine Midan Annie Duffau	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Gisèle Delobel	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Nice Valrose	Caroline Guichet Malou Koubi	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Annie Mougeole		cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
Aurélia Tailland		cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
Nice la Plaine	Olivier Chillon Claudine Millien	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
	Serge Gloumeaud	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
Cagnes-sur-Mer	Guy Durand Thierry Depeyre	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
	Christine Ronchi	cadre opérationnel -	

			animateur d'équipe professionnel
	La Trinité	Sylvie Golle Véronique Coste  Patricia Chapoux	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Menton	Isabelle Moretti-Colson Hélène Najem  Béatrice Proal	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Nice Carros	Françoise Coquillat- Zeitoun Evelyne Lautier  Paule Colonna	cadre opérationnel - adjoint  cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Est Marseille	Marseille Dromel	Nathalie Dadena Elisabeth Aventini  Cécile Merlin	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Aubagne	Myriam Sanchis Ludovic Vandame  Marie-Paule Savarèse	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Marseille les Caillols	Bernard Garnier Halima Timricht  Elisabeth Unger	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	La Ciotat	Pascale Tronel Sophie Dellavedova  Sophie Hervier	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Espace cadres Marseille	Mireille Breton Anne-Marie Martinez  Roseline Ebel	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel chargée de projet emploi
		Solange Alejandro Annick Pouille-Fourny	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel -

	Marseille Baille	Diego Bonnardel Sylvie Lambert	animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Marseille centre	Marseille Belle de Mai	Fabienne Zennache Jacqueline Giudicelli Christine Carles Laurence Guillaud	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Marseille Joliette	Sylvie Merono Virginie Milano Christophe Dallain	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Marseille Pharo	Anne Pansier Chantal Camenen Samira Fakhir Isabelle Claret-Tournier Jacques Del Vecchio	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel conseiller référent
	Marseille Prado	Eric Blumental Dominique Cahuet Alain Curmi Lucie Sabah Michèle Villatte	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel chargé de projet emploi chargée de projet emploi conseiller référent
	Ouest Marseille	Marseille St-Jérôme	Marie Sol Pagneux Philippe Giudicelli Karine Michel
	Marignane	Fernande Guzzo Stora Jean-Christophe Panza	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel

		Philippe Léa Josiane Semadet	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel conseiller
	Marseille Bougainville	Nadia Oudia Elisabeth Delestrade Estelle Oriol	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Marseille Château Gombert	Marielle Castel Nicolas Bianco	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Vitrolles	Anne-Marie Chappuis Sophie Ghestem Robert Valenti	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Marseille St Gabriel	Sonia Pourradier Christian Grech Sandrine Rossi	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Marseille Mourepiane	Marie-Claude Chiffo Emmanuelle Nahmias Fatine Idamia	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Pays de Provence	Arles	Marie-Christine Brun Anne Serisier Nadine Dalie Laurent Cler Edwige Letissier	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Istres	Caroline Dauzon Angélique Ricordel Isabelle Vauchelet	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel



Aix pont de l'Arc	Elisabeth Brovedan Rémy Pelegrin  Nathalie Guerin  Evelyne Thines	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Aix bois de l'Aune	Marie-Pierre Reffet Nadine Durand-Tron  Sylvia Benzazoua  Jamila Zitouni	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Martigues	Jocelyne Feraud Josette Bouillin  Fabienne Rives  Sophie Nguyen Thanh Dao	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Salon-de-Provence	Pascale Ronat Louis Ruiz  Najet Boudani  Caroline Allemand	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Aix cadres	Dominique Monange  Béatrice Chapuis	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Châteaurenard	Annie Cheyrezy  Chantal Ruelle	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Gardanne	Jean-François Pinto Danielle Perrier  Franck Manogil	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel

Esterel	Antibes	Danielle Chircop-Savin Christel Chamoux  Christine Caterino  Florence Coste	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Cannes Mandelieu	Catherine Argentino Sylvie Pouthier	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Cannes Croisette	Marie-Thérèse Sergi-Gobert  Mario Bonini  Sylvie David	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel chargée de projet emploi
	Le Cannet	Paul Doublet Jérôme Lans  Richard Sanlier	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Grasse	Jean-Michel Garcia Christel Lantoine  Ingrid Petit  Jacqueline Bernadet	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel chargée de projet emploi
	Golfe de Saint Tropez	Françoise Dabin Magali Scilla  Elisabeth Labrit	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Draguignan	Christiane Riccino Isabelle Hernandez Y Peres  Sandrine Richir-Meissel  François Scilla	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel conseiller référent
	Fréjus	Eric Chretien Nelly Tourman  Elisabeth Vandebossche  Patrick Chauder	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel cadre opérationnel -

			animateur d'équipe professionnel
Toulon	Brignoles	David Monge Guylaine Castilla	cadre opérationnel - adjoint
		Louise Garcia	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Mireille Kopp	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Gilles Doudon	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel conseiller
	Hyères	Claire Meunier Gilles Kouri	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Angeline Pappalardo	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	La Seyne-sur-Mer	Brigitte Pesce David Fantino	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Fabienne Malnis	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Agnès Choffel	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Six Fours	Sandrine Ritter-Hemichou Nathalie Fiancette	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Elisa Zoute		cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
Toulon Claret	Carole Biset Karine Kervella	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
	Marie-France Defaysse	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
Toulon Clémenceau	Nathalie Minana Isabelle Albert	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
	Nelly Doré	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
	Catherine Hecker	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
La Valette	Isabelle Wiat Sophie Granchere	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	

		Olivia Lemaître	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Vaucluse	Avignon Sud	Claire Thomas Claudette Barlinghi	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Christine Salazar	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Avignon République	Dominique Préciado Laurence Albert	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Sylvie Ceccon	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Gérard Massoni	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Le Pontet	José Brotons Erik Bogais	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
		Marie-Thérèse Marx	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
	Carpentras	Marie-Claude Fary Hervé Boudin	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel
Karine Romero		cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
Cavaillon	Claire Sapet Sybille Labrosse	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
	Ludivine Dubois	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
Pertuis	Yves Peix Chantal Blancheton	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
	Françoise Dailly	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
Orange	Véronique Mazars Marie-Josée Perez	cadre opérationnel - adjoint cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
	Marie-Annick Barthel	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	
	Carmen Serrano	cadre opérationnel - animateur d'équipe professionnel	

**Article V** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du directeur délégué de la direction déléguée de l'Agence nationale pour l'emploi duquel dépend le directeur de l'agence locale citée en référence.

**Article VI** - La décision Paca n°2008-13992/ALE/M2 du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 1er mars 2008 est abrogée.

**Article VII** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marseille, le 25 avril 2008.

Jean-Pierre Lesage,  
directeur régional  
de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

**Décision Co n°2008-3 du 2 mai 2008**

**Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de Corse-du-Sud de la direction régionale Corse**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7, L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale de Corse de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2004-397 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 23 mars 2004 portant nomination du directeur régional de la direction régionale de Corse de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale de Corse de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-809 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale de Corse de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale de Corse de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée à l'article L. 311-8 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 311-5 et L. 311-5-1 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 311-3-2 du même code ;

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 311-3-9 du même code ;

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 311-3-11 du même code ;

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs ;

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 311-4-26 du même code.

**Article II** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale de Corse de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission en dehors de la direction régionale des

agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer ;

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale ;

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité ;

- en matière financière et comptable, certifier le service fait ;

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords cadre d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords cadre, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords cadre ;

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 10 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément ;

- en matière de recours et à compter du 1er janvier 2008, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

**Article III** - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

- monsieur Jean-Marie Marcaggi, directeur de l'agence locale pour l'emploi d'Ajaccio  
- monsieur Frédéric Ferrandini, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Porto Vecchio / Propriano

**Article IV** - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Dominique Mortini, adjointe au directeur au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Ajaccio  
- mademoiselle Véronique Bighelli, animatrice d'équipe professionnelle au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Ajaccio  
- madame Marie-Benoîte Santini, animatrice d'équipe professionnelle au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Ajaccio  
- monsieur Antoine Fiodelisi, animateur d'équipe professionnelle au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Ajaccio  
- madame Evelyne Andreani, animatrice d'équipe professionnelle au sein de l'agence locale pour l'emploi de Porto Vecchio / Propriano  
- monsieur Richard Favret, conseiller au sein de l'agence locale pour l'emploi de Porto Vecchio / Propriano

**Article V** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale de Corse et du directeur délégué de la direction déléguée de la Corse-du-Sud de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article VI** - La présente décision annule et remplace la décision Co n°2007-9 du 13 août 2007.

**Article VII** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Ajaccio, le 2 mai 2008.

Dany Bergeot,  
directeur régional  
de la direction régionale de Corse



**Décision L.Ro n°2008-34004-2/ALE du 2 mai 2008**

**Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Languedoc-Roussillon**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7, L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2006-522 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 13 avril 2006 portant nomination de monsieur Jean-Jacques Bressy en qualité de directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-813 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 3 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée à l'article L. 311-8 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 311-5 et L. 311-5-1 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 311-3-2 du même code ;

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 311-3-9 du même code ;

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 311-3-11 du même code ;

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs ;

- pour le compte de l'état, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 311-4-26 du même code.

**Article II** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :



madame Valérie Fabre	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Beaucaire
monsieur Didier Sultana	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Mende
monsieur Gérard Campos	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Le Vigan
monsieur Frédéric Besset	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Mas de Ville
monsieur David Vialat	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Costières
madame Rose-Marie Gallardo	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Castanet
monsieur Jean-Michel Garcia	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Garrigues
DDA Montpellier :	
madame Joëlle Betz-Emonet	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Celleneuve
monsieur Pascal Jonca	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Euromédecine
madame Delphine Vidal	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Croix d'Argent
madame Paule Fornairon	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Millénaire
madame Clarisse Koralewski	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Lattes
monsieur Patrick Vassard	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Castelnaud
monsieur Patrick Moreau	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier USP Espace Cadres
DDA Pays de l'Hérault :	
madame Patricia Dandeu	directrice de l'agence locale pour l'emploi d'Agde
monsieur Géo Fortier	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Port Neuf
monsieur Jean-Luc Théron	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Libron
monsieur Jacques Sentenac	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Anne-Marie Brocard	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Lunel
Madame Danielle Fontaine	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Pézenas
Madame Marie-Françoise Rouquié	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Sète
DDA Pyrénées Orientales :	
monsieur Patrice Dorp	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Céret
madame Christine Davesne	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Desnoyés
monsieur Alain Renvazé	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Kennedy

madame Mireille Hannet-Teisseire	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Massilia
monsieur Philippe Roux	directeur de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Toulouges Naturopole
madame Michelle Puigbo	directrice de l'agence locale pour l'emploi de Prades

**Article IV** - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

**DDA Aude :**

madame Yolande Zorzi	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Carcassonne
madame Nathalie Girardeau	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Carcassonne (plateforme de vocation)
madame Christiane Rougé	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Carcassonne
monsieur Pierre Marchand	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Carcassonne
madame Elisabeth Souloumiac	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Carcassonne
Madame Sandrine Le Goff	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Castelnaudary
madame Fabienne Torresin	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Castelnaudary
monsieur Bertrand Chevallier	conseiller au sein de l'agence locale pour l'emploi de Castelnaudary
madame Sophie Castagne	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Limoux
madame Christine Jontes	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Limoux
madame Geneviève Piccolo	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Limoux
madame Anne-Lise Carre	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Narbonne
monsieur Jacky Chapeau	chargé de projet emploi au sein de l'agence locale pour l'emploi de Narbonne
madame Françoise Letitre	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Narbonne
monsieur Dominique Gervais	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Narbonne
monsieur Gilbert Rasse	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Narbonne
madame Agnès Lacroux	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Narbonne
monsieur Bertin Ngoma	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Narbonne
madame Annick Van Der Mensbrughe	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Narbonne

**DDA Gard Lozère :**

madame Christine Michaut	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Alès Le Rieu
monsieur Cédric Gardette	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Alès Le Rieu
madame Virginie Passet	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Alès Le Rieu
madame Fabienne Guy-Bauzon	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Alès Bruèges
madame Catherine Bariole	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Alès Bruèges

Madame Laurence Perrier	Cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Alès Bruèges
madame Arline Faure	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Bagnols sur Cèze
madame Michèle Lavis	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Bagnols sur Cèze
monsieur Vincent Vicedo	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Bagnols sur Cèze
madame Andrée Bornao	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Beaucaire
madame Frédérique Gervot	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Beaucaire
madame Danielle Malassenet	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Beaucaire
madame Christine Fichot	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Beaucaire
monsieur Georges Merle	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Mende
monsieur Georges Meissonnier	conseiller chargé de projet emploi au sein de l'agence locale pour l'emploi de Mende
monsieur Bernard Roux	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Le Vigan
madame Valérie Bas	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Le Vigan
madame Roselyne Calmettes	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Mas de Ville
monsieur Eric Michard	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Mas de Ville
madame Lydie Hébert	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Mas de Ville
madame Françoise Guistinati	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Mas de Ville
madame Laurence Kaczmarek	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Mas de Ville
madame Guylène Brossard-Bouri	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Mas de Ville
madame Catherine Avesque	technicien appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Mas de Ville
madame Ghislaine Courdier	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Costières
madame Sophie Pain	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Costières
madame Colette Pérais	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Costières
madame Bernadette Chignoli	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Costières
madame Sylvie Cornier	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Costières
madame Michèle Donelli	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Castanet
monsieur Christian Croibier-Muscat	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Castanet (plateforme de vocation)
madame Béatrice Malakoff	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Castanet

madame Aurore Mardille-Vidal	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Castanet
madame Christine Mionnet	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Garrigues
monsieur David Chabal	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Garrigues
madame Pascale Violet	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Garrigues
Madame Estella Hureau	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Garrigues
madame Delphine Cristol	tag au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Garrigues
madame Carole Laprade	technicien appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Garrigues
madame Patricia Vitasse	Technicien appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nîmes Garrigues
DDA Montpellier :	
madame Françoise Boj	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Celleneuve
madame Marie-pierre de Vichet	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Celleneuve
madame Hélène Besset	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Celleneuve
madame Annick Dupy	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Euromédecine
monsieur Yannick Vayssettes	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Euromédecine
monsieur Eric Sanchez	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Euromédecine
madame Fabienne Bouchet	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Croix d'Argent
madame Sophie Bernhart	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Croix d'Argent
madame Marine Chaillot	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Croix d'Argent
madame Marie-Noëlle Poissenot	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Croix d'Argent
madame Marie-Laure Mariani	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Croix d'Argent (plateforme de vocation)
madame Frédérique Mauro	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Millénaire
madame Nirisoa Rajohnson	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Millénaire
madame Valérie Carrette	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Millénaire
madame Frédérique Chevassus	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Millénaire
madame Marie-Hélène Blanchet	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Lattes
monsieur Bernard Merda	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Lattes
madame Nathalie Didier	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Lattes
madame Elisabeth Menut	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Castelnau
madame Françoise Argenson	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Castelnau
monsieur Ludovic Leclerc	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de

madame Marie-Claude Benkahla	Montpellier Castelnau conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Castelnau
madame Colette Gaven	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Usp Espace Cadres
madame Sylvie Bideau	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Usp Espace Cadres
madame Claire Baron	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Montpellier Usp Espace Cadres
DDA Pays de l'Hérault :	
madame Marie-Claude Mendez	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Agde
monsieur Jean-Jacques Rosado	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Agde
madame Muriel Sireyjol	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Agde
monsieur Jérôme Delmas	technicien supérieur appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Agde
madame Josette Thimonier	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Port Neuf
madame Chloé Ferré-Devillers	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Port Neuf
madame Pascale Baudry	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Port Neuf
madame Claudine Delsol	chargée de projet emploi au sein de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Port Neuf
monsieur Christophe Nouchet	technicien appui gestion au sein de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Port Neuf
madame Linda Auteau	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Libron
madame Virginie Ourahli	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Libron
madame Sandrine Sierecki	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Libron
monsieur Alain Cros	Conseiller au sein de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Libron
monsieur Marc Vigne	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Nathalie Bastoul	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Monique Barret	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Suzanne Pellicer	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Marie-Danielle Dees	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Marie-Paule Rostan	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Lunel
madame Catherine Chaneaux	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Lunel
madame Sylvia Pechenart	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Lunel
madame Marie-Pierre Luce	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Pézenas
madame Magali Ros	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Pézenas
madame Michèle Liduena-Colin	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sète
madame Isabelle Blazy	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sète
madame Nathalie Rousselle	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sète

madame Fabienne Batinelli	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sète
DDA Pyrénées Orientales :	
monsieur Antoine Errera	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Céret
madame Armelle Gallou	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Céret
monsieur Eric Blanquer	chargé de projet emploi au sein de l'agence locale pour l'emploi de Céret
madame Marylène Azema	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Céret
madame Anne Mathieu-Moy	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Desnoyès
monsieur Francis Gavaille	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Desnoyès
madame Martine Saout	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Desnoyès
monsieur Jean-Pierre Bernhard	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Kennedy
madame Aurélia Verrouil	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Kennedy
madame Caroline Durand	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Kennedy
madame Marie-France Meli-Duronsoy	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Massilia
madame Marie-Laure Dupuy	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Massilia
madame Christiane Facca	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Massilia
madame Sandra Vautier	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Toulouges Naturopole
monsieur Michel Brechet	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Toulouges Naturopole
monsieur David Condoret	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Toulouges Naturopole
madame Sophie Arnaud	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Prades

**Article V** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon et du directeur délégué de la direction déléguée de laquelle dépend l'agence locale citée en référence.

**Article VI** - La décision L.Ro n°2008-34004-1/ALE du directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 1er mars 2008 est abrogée.

**Article VII** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Montpellier, le 2 mai 2008.

Jean-Jacques Bressy,  
directeur régional  
de la direction régionale Languedoc-Roussillon



**Décision Lo n°2008-07 du 7 mai 2008**

**Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Lorraine**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7 et L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17, R. 311-4-19 et R. 311-4-26,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2005-1062 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 15 juillet 2005 portant nomination de monsieur Jean-Philippe Turcotti en qualité de directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction régionale Lorraine,

Vu la décision n°2007-801 du 2 juillet 2007 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi, portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi.

Décide :

**Article I** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée à l'article L. 311-8 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 311-5 et L. 311-5-1 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 311-3-2 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 311-3-9 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 311-3-11 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnelle des demandeurs d'emploi,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 311-4-26 du même code.

**Article II** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi,

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception des conventions comportant des recettes ou des dépenses (y compris celles qui ne comporteraient qu'une annexe informatique), ainsi que des conventions ayant pour objet une participation financière ou une participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale de l'Agence nationale pour l'emploi,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, et, concernant les actes d'exécution des conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords-cadres d'un montant strictement inférieur à 1 000 euros HT (mille euros hors taxes) par famille homogène et/ou par fournisseur et par année, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords-cadres, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords-cadres,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande aux fins d'exécution des marchés publics et accords-cadres nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords-cadres le prévoient expressément dans la limite des crédits qui leur sont délégués sur le compte considéré,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

**Article III** - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées.

Au sein de la direction déléguée de Meurthe-et-Moselle Sud :

1. Madame Agnès Petitjean, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Lunéville
2. Madame Liliane Desgranges, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 1 Saint Thiébaud
3. Monsieur Alain Baris, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 2 Stanislas
4. Monsieur Roger Markiewicz, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Pont-à-Mousson
5. Madame Laurence Flament, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Toul
6. Madame Sigrid Bigorgne, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Vandœuvre-lès-Nancy
7. Madame Isabelle Weber, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 3 Gentilly

Au sein de la direction déléguée de Moselle Est :

1. Madame Chantal Decker, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Forbach
2. Madame Jacqueline Kopp, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Avold
3. Monsieur Fabrice Nourdin, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Sarrebourg
4. Monsieur Jürgen Becker, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Sarreguemines

Au sein de la direction déléguée de la Meuse :

1. Madame Lydie Durand, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Bar-le-Duc
2. Monsieur Lionel Panot, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Commercy
3. Monsieur François Corbin, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Verdun

Au sein de la direction déléguée de Metz-Trois Frontières :

1. Monsieur Armand Wagner, cadre opérationnel, directeur par intérim de l'agence locale pour l'emploi de Briey/Jarny
2. Madame Rosa Gambino, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Hayange
3. Monsieur Georges Tondellier, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Hagondange
4. Monsieur Claude Ruffini, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Longwy-Villerupt
5. Monsieur Jean Louis Apprederisse, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Metz Taison
6. Monsieur Michel Cella, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Metz Saint-Nicolas
7. Madame Valérie Fabing, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Metz Montigny-lès-Metz
8. Madame Stéphanie Stern, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Thionville

Au sein de la direction déléguée des Vosges :

1. Monsieur Yannick Fort, directeur de l'agence locale pour l'emploi d'Epinal Dutac
2. Madame Marie-Pierre Massul, directrice de l'agence locale pour l'emploi d'Epinal Voivre
3. Monsieur Pascal Grivel, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Gérardmer
4. Monsieur Emmanuel Grandemange, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Remiremont
5. Madame Catherine Morel , directrice de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Dié-des-Vosges

**Article IV** - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou de la directrice de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

Au sein de la direction déléguée de Meurthe-et-Moselle Sud :

I. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Lunéville :

1. Monsieur Denis Lefebvre, cadre opérationnel
2. Madame Catherine Dangien, cadre opérationnel
3. Monsieur Eric Girard, cadre opérationnel

II. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 1 Saint Thiébaut :

1. Madame Chantal Couquiaud, cadre opérationnel
2. Madame Sylvie Forêt, cadre opérationnel
3. Madame Agnès Bertin, cadre opérationnel

III. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 2 Stanislas :

1. Monsieur Yvon Le Gall, cadre opérationnel
2. Madame Elisabeth Birck, cadre opérationnel
3. Monsieur Emmanuel Salvisberg, cadre opérationnel
4. Madame Marie-France Janin, cadre adjoint appui gestion

IV. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Pont-à-Mousson :

1. Madame Brigitte Perlot, cadre opérationnel
2. Madame Martine Bernard, conseillère
3. Madame Nathalie Kappenstein, conseillère

V. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Toul :

1. Madame Evelyne Voriot, cadre opérationnel
2. Madame Michelle Bassot, conseiller référent

VI. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Vandœuvre-lès-Nancy :

1. Monsieur Pierre Admant, cadre opérationnel
2. Madame Marie-Thérèse Bontemps, cadre opérationnel
3. Madame Valérie Neyen, cadre opérationnel
4. Madame Christine Fabing, cadre opérationnel
5. Madame Marie-Laure Guillemain, conseiller chargé de projet emploi

VII. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 3 Gentilly :

1. Madame Martine Bontemps, cadre opérationnel
2. Madame Eliane Legras, cadre opérationnel
3. Madame Sylvie Olivier, cadre opérationnel
4. Madame Isabelle Charlier, cadre opérationnel

Au sein de la direction déléguée de Moselle Est :

I. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Forbach :

1. Madame Marie-Antoinette Gerolt, cadre opérationnel
2. Monsieur Joseph Cua, cadre opérationnel
3. Madame Sylvie Linder, cadre opérationnel
4. Monsieur Jérôme Demeraux, cadre opérationnel

II. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Avold :

1. Monsieur Jean-Pierre Fortin, cadre opérationnel
2. Madame Nathalie Isel, cadre opérationnel
3. Monsieur Jean-Denis Dupont, cadre opérationnel

III. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sarrebourg :

1. Madame Valérie Gillot, cadre opérationnel
2. Monsieur Eric Strentz, cadre opérationnel
3. Madame Danièle Sodoyer, cadre opérationnel

IV. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sarreguemines :

1. Madame Caroline Peviller, cadre opérationnel
2. Madame Isabelle Aupretre, cadre opérationnel
3. Monsieur André Lang, cadre opérationnel

Au sein de la direction déléguée de la Meuse :

I. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Bar-le-Duc :

1. Monsieur Philippe Renard, cadre opérationnel
2. Madame Radia Rezzouk, cadre opérationnel
3. Madame Dominique Henon, cadre opérationnel

II. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Commercy :

1. Madame Corinne Blaison, cadre opérationnel
2. Madame Françoise Rundstadler, conseiller référent

III. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Verdun :

1. Monsieur Guy Andrieux, cadre opérationnel
2. Madame Elisabeth Stinger, cadre opérationnel
3. Monsieur Massimo Trinoli, cadre opérationnel

Au sein de la direction déléguée de Metz-Trois Frontières :

I. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Briey/Jarney :

1. Monsieur Armand Wagner,
2. Monsieur Jean-Michel Modrzyk, cadre opérationnel
3. Madame Ariane Aubert, cadre opérationnel

II. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Hayange :

1. Madame Stéphanie Stern, cadre opérationnel
2. Monsieur Patrick Jacquemin, cadre opérationnel
3. Madame Céline Peugeot, cadre opérationnel

III. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Hagondange :

1. Madame Marie-Christine Harent, cadre opérationnel
2. Madame Martine Grasel, cadre opérationnel
3. Madame Laurent Werdenberg, cadre opérationnel

IV. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Longwy-Villerupt :

1. Monsieur Fabien Maurizi, cadre opérationnel
2. Madame Nathalie Colasante, cadre opérationnel
3. Monsieur Eric Amschler, cadre opérationnel

V. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Metz 1 Taison :

1. Madame Yolande Fleurentin, cadre opérationnel
2. Madame Nadine Clément, cadre opérationnel
3. Madame Catherine Zebo, cadre opérationnel
4. Madame Corinne Antoine, cadre opérationnel

VI. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Metz 2 Saint Nicolas :

1. Madame Myriam Denis, cadre opérationnel
2. Madame Jocelyne Wurth, cadre opérationnel
3. Madame Elisabeth Berger, cadre opérationnel
4. Madame Violette Heip, cadre opérationnel

VII. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Metz 3 Montigny-lès-Metz :

1. Monsieur Jean-Marc Solda, cadre opérationnel
2. Madame Martine Carl, cadre opérationnel
3. Madame Aline Schuler, cadre opérationnel

VIII. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Thionville :

1. Madame Patricia Wehr, cadre opérationnel
2. Madame Marielle Kaiser, cadre opérationnel
3. Madame Sandra Werdenberg, cadre opérationnel
4. Monsieur Jean-Claude Peiffer, cadre opérationnel

Au sein de la direction déléguée des Vosges :

I. Au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Epinal Dutac :

1. Madame Geneviève Lecomte, cadre opérationnel
2. Madame Marylène Simeon, cadre opérationnel

II. Au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Epinal Voivre :

1. Madame Isabelle Roth, cadre opérationnel

2. Madame Claire Schwartz, cadre opérationnel
3. Madame Isabelle Collet, cadre opérationnel

III. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Gérardmer :

1. Madame Michèle Ritrovato, conseillère emploi
2. Madame Nathalie Valsecchi, conseiller chargé de projet emploi

IV. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Neufchâteau :

1. Madame Myriam Milin, cadre opérationnel
2. Madame Laurence Maréchal, cadre opérationnel
3. Madame Carole Colin, technicien appui gestion

V. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Remiremont :

1. Monsieur Gérard Duval, cadre opérationnel
2. Madame Catherine Claudel, cadre opérationnel
3. Madame Hélène Ducornet, cadre opérationnel

VI. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Dié-des-Vosges :

1. Monsieur Frédéric Huant, cadre opérationnel
2. Madame Joëlle Maire, conseiller chargé de projet emploi
3. Madame Béatrice Vichard, cadre opérationnel

**Article V** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Lorraine et du directeur délégué de la direction déléguée de l'Agence nationale pour l'emploi dont relève le directeur d'agence concerné.

**Article VI** - La décision Lo n°2008-005 du directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 15 mars 2008 est abrogée.

**Article VII** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Laxou, le 7 mai 2008.

Jean-Philippe Turcotti,  
directeur régional  
de la direction régionale Lorraine

**Décision Lo n°2008-08 du 7 mai 2008**

**Délégation de signature au sein des directions déléguées de la direction régionale Lorraine**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7 et L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2005-1062 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 15 juillet 2005 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs délégués au sein de la direction régionale de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-815 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2005 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

**Article I** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles II et III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction déléguée, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des agents de la direction déléguée et des Agences locales pour l'emploi placées sous leur autorité, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des directeurs délégués et des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors du territoire relevant de la direction régionale, hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière d'un partenaire et/ou de l'Agence nationale pour l'emploi (y compris celles qui ne comporteraient qu'une annexe informatique) ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale,

- viser les actes d'exécution (service fait) des conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet la participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi à un groupement d'intérêt économique, ou à groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVB, personnels d'entretien et autres personnels de la direction déléguée placés sous leur autorité

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords-cadres d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT par famille homogène, par fournisseur et par année, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords-cadres, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords-cadres,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande aux fins d'exécution des marchés publics et accords-cadres nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords-cadres le prévoient expressément et dans la limite des crédits qui leur sont délégués sur le compte d'exécution considéré,

- en matière de recours et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant la direction déléguée, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

1. monsieur Michel Swieton, directeur délégué de la direction déléguée de Meurthe-et-Moselle Sud
2. monsieur Claude Baro, directeur délégué de la direction déléguée de Moselle Est
3. monsieur Christian Sodoyer, directeur délégué de la direction déléguée de la Meuse
4. madame Marie-Hélène Voirin, directrice déléguée de la direction déléguée Metz 3 frontières
5. monsieur Christophe Baudet, directeur délégué de la direction déléguée des Vosges.

**Article III** - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur délégué de la direction déléguée considérée de l'Agence nationale pour l'emploi, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

1. Pour la direction déléguée de Meurthe-et-Moselle Sud :

- Monsieur Florent Fiorini, chargé de mission au sein de la direction déléguée de Meurthe-et-Moselle Sud
- Monsieur Christian Agostini, chargé de mission au sein de la direction déléguée de Meurthe-et-Moselle Sud

2. Pour la délégation déléguée de Moselle Est :

- Monsieur Antoine Peiffer, conseiller - chargé de projet emploi au sein de la direction déléguée de Moselle Est
- Madame Catherine Landesque, conseiller - chargé de projet emploi au sein de la direction déléguée de Moselle Est
- Monsieur Marc Romang, chargé de mission au sein de la direction déléguée de Moselle Est

3. Pour la direction déléguée de la Meuse :

- Monsieur Yann-Eric Heintz, chargé de mission au sein de la direction déléguée de la Meuse

4. Pour la direction déléguée de Metz 3 Frontières :

- Monsieur Michel Lindingre, chargé de mission au sein de la direction déléguée de Metz 3 Frontières
- Monsieur Patrick Joly, chargé de mission au sein de la direction déléguée de Metz 3 Frontières
- Monsieur Gilbert Jantzen, chargé de mission au sein de la direction déléguée de Metz 3 Frontières

5. Pour la direction déléguée des Vosges :

- Monsieur Slobodan Nidzovic, conseiller – chargé de projet emploi au sein de la direction déléguée des Vosges



- Monsieur Denis Parmentier, chargé de mission au sein de la direction déléguée des Vosges

**Article IV** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Lorraine et du directeur délégué de la direction déléguée de l'Agence nationale pour l'emploi dont relève le directeur d'agence concerné.

**Article V** - La décision Lo n°2008-04 du directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'agence nationale pour l'emploi en date du 2 janvier 2008 est abrogée.

**Article VI** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Laxou, le 7 mai 2008.

Jean-Philippe Turcotti,  
directeur régional  
de la direction régionale Lorraine

**Note DORQS du 7 mai 2008**

**Modifications concernant les structures de l'ANPE**

Note d'information DORQS n°2008-087 du 7 mai 2008 relative au rattachement de l'équipe cap vers l'entreprise Annecy à l'agence locale pour l'emploi Meythet (Rhône-Alpes) à compter du 13 mai 2008.

**Décision NPdC n°2008-02/RAD/DDA.LPC du 13 mai 2008**

**Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée du Littoral-Pas-de-Calais de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-3-5, R. 311-3-6, R. 311-3-9 et R. 311-4-1,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction déléguée du Littoral-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°1275 en date du 2 octobre 2007 portant nomination de la directrice déléguée de la direction déléguée du Littoral-Pas-de-Calais,

Vu les décisions portant nomination des directeurs d'agence de la direction déléguée du Littoral-Pas-de-Calais,

Décide :

**Article I** - Délégation de signature est donnée aux directeurs d'agence locale pour l'emploi désignés à l'article II de la présente décision, à l'effet de, au nom de la directrice déléguée de la direction déléguée du Littoral-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale, signer les décisions de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prises en application de l'article R. 311-3-5 du code du travail, après avoir mis les demandeurs d'emploi concernés en mesure de présenter leurs observations conformément à l'article R. 311-3-9 du code du travail

Cette délégation est donnée :

- à titre permanent, à chaque directeur d'agence locale pour l'emploi pour les demandeurs d'emploi inscrits dans son agence, ou suivis par celle-ci,
- à titre temporaire (en cas d'absence ou d'empêchement du directeur d'agence concerné) à chaque directeur d'agence pour les demandeurs d'emploi inscrits dans les autres agences (ou suivis par celles-ci) de la direction déléguée du Littoral-Pas-de-Calais.

**Article II** - Sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision les personnes ci-après nommément désignées :

1. Madame Emmanuelle Leroy, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Boulogne/Daunou
2. Monsieur Didier Bomy, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Le Portel
3. Monsieur Jacques Vauchere, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Berck
4. Madame Christelle Lemery, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Hesdin
5. Monsieur Michel Potisek, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Calais/Théâtre
6. Monsieur Gaëtan Delacre, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Omer
7. Madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Calais/Nation

**Article III** - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais et de la directrice déléguée de la direction déléguée du Littoral-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi.

**Article IV** - La présente décision abroge la décision NPdC n°2008-01/RAD/DDA.LPC. Elle prendra effet le 1er juin 2008.

**Article V** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Boulogne-sur-Mer, le 13 mai 2008.

Valérie Caille,  
directrice déléguée  
de la direction déléguée du Littoral-Pas-de-Calais